

adopté

S É N A T

le 20 novembre 1969.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'Accord franco-suisse
concernant la station d'épuration des eaux usées
des régions de Bâle et de Saint-Louis-Huningue.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 626, 806 et in-8° 140.

Sénat : 20 et 43 (1969-1970).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord franco-suisse concernant la station d'épuration des eaux usées des régions de Bâle et de Saint-Louis-Huningue, signé à Paris le 23 septembre 1968, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 novembre 1969.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 20 (1969-1970), Sénat.